



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le quinze février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude - SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier - RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel - NAVINER Patrice - BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUT Dominique - DION Michel - HEMON Franck - DROAL Nelly - NERRIEC Yvan - FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul - JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia - LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves - VOISIN Valérie - BENARD Yolande - GENTIN Hervé - LE GUILLOU Marthe - LE THOER André - LANCIEN Peggy.

formant la majorité des membres en exercice.



Objet

**DEMANDE
DE SUBVENTION
DOTATION
EQUIPEMENT
DES TERRITOIRES
RURAUX**

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Stéphanie BORDENAVE à Jean-Paul NIVEZ
- Véronique ORVOEN à Régine SCAER JANNEZ
- René CANTIE à André LE THOER

Date de convocation : 8 février 2013

Monsieur Yves ROBIN est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, expose que l'Etat a fait connaître en janvier dernier les catégories d'opérations éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Les travaux d'aménagement de la rue de Kerfeunteun correspondent aux critères établis notamment par leur caractère de travaux au centre bourg facilitant l'accessibilité et par la plus-value qu'ils apporteront en matière de sécurité des déplacements. Le coût prévisionnel est estimé à 408 347,00 €/HT (488 383,01 €/TTC) par le SDEF, maître d'œuvre de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de solliciter une subvention d'un montant de 122 504,10 €/HT au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et d'autorise le Maire à engager les démarches correspondantes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 18 février 2013

LE MAIRE
Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20130221-DE1315023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2013
Publication : 22/02/2013